

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 26 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 19 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Dominique ROBERT, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Fadilla DAHMANI, Frédéric MILLAC, Jean Léopold SIWE-NANA, Frédéric CROS.

POUVOIRS :

Fadilla DAHMANI donne pouvoir à Christophe MONTEIRO,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Jean Léopold SIWE-NANA donne pouvoir à Erika BONNEAU,
Frédéric CROS donne pouvoir à Sabrina BURON.

MEMBRE ABSENT :

Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Robert JABOUILLE a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le 03/10/2022

ID : 016-211603741-20220926-2022_107-AR

N° 2022-107- Modification du règlement intérieur de l'établissement Foyer Soleil

Depuis plusieurs années, la Ville de Soyaux met en provision des sommes importantes correspondant aux différents impayés des services proposées (Crèche, cantine scolaire, dettes de loyer foyer soleil).

Ainsi, il est proposé que le paiement des prestations de services proposées par la Ville soit exigé faute de quoi, l'accès aux services payant pourrait être refusé si la situation n'est pas régularisée.

Un accompagnement sera proposé pour les résidents en difficultés de leurs créances. Ces derniers pourront se rapprocher d'un travailleur social ainsi que la Trésorerie Municipale qui pourra proposer un échelonnement des factures.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la modification de l'article 4 du règlement de fonctionnement de la Résidence Autonomie Foyer Soleil qui est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le 26 septembre 2022.

Le maire,



François NEBOUT